

Procédure d'accès aux données ICPE sur SIGLoire

Copier le lien d'accès à SIGLoire dans votre navigateur (mozilla, internet explorer, …). Ce lien est également indiqué dans le courrier reçu de la DREAL : <u>http://carto.sigloire.fr/1/n_pac_risque_r52.map</u>





Localiser la zone géographique recherchée



Compte-tenu du nombre d'ICPE en région Pays-de-la-Loire, la carte n'est pas lisible à l'échelle d'un département.

Plus la localisation sera précise, plus vous disposerez de données exploitables.

→ Passer à la seconde étape pour l'affichage des établissements ICPE (page suivante)



Afficher les installations classées sur la carte

Cliquez sur le bouton « Données » et cochez le libellé « Installations classées »



Cette base de données permet d'identifier de façon spécifique à la fois l'existence des ICPE (*) de la région Pays-de-la-Loire [localisation au niveau du portail d'entrée de l'établissement (et non sur le parcellaire)], mais également si des activités susceptibles d'avoir occasionné un risque de pollution ont été exercées sur le site (pour cet exemple, cochez la case « sites et sols pollués »).

→ Si le nom de l'ICPE ne s'affiche pas car l'échelle de la carte est trop grande, vous pouvez l'obtenir en cliquant sur :

- 1. le bouton "Information"
- 2. le symbole (sur la carte) de l'ICPE recherchée



📩 La carte propose :

- toutes les ICPE sous régime d'Autorisation et d'Enregistrement
- partiellement les ICPE sous régime de Déclaration